

# power GRANULES®

Faible empreinte carbone et consommation d'eau.

Matériau biodégradable.

PowerGranules BIO est la puissance à l'état pur.  
Elimine définitivement le prélavage, tout en restant respectueux de l'environnement.

## Une solution verte

Nous avons testé pendant des heures et des heures pour élaborer un granule au design irréprochable assurant un lavage parfait. Tout en restant respectueux de l'environnement.

D'origine en partie végétale, PowerGranules BIO est élaborée à partir de trois ingrédients principaux : du sel de calcium, de l'huile de colza et une combinaison de polyesters biodégradables. Sa composition spéciale lui confère des caractéristiques idéales : suffisamment dure pour éliminer les résidus alimentaires, même collés, mais suffisamment douce pour ne pas abîmer votre batterie.



### Assortiment

10 litres Réf. 26602

Huile de colza

Sels de calcium

BIO

Polyesters  
biodégradables

### Dégradabilité prouvée

Les particules générées lors de l'utilisation de PowerGranules BIO dans nos lave-batteries ont été testées avec succès, selon ISO 17556:2019 - *biodegradability of plastics in soil* (la biodégradabilité des matières plastiques dans les sols) a atteint 94% de dégradation en 24 mois. Les particules ne sont donc pas considérées comme un microplastique d'après la réglementation européenne 2023/2055.

### Approuvé pour le contact alimentaire

PowerGranules BIO satisfait pleinement aux exigences de l'Union Européenne pour le contact alimentaire, de plus il est sans danger en cas d'ingestion.

### Transformer une bonne solution en une solution remarquable

Nos Lave Batterie utilisent en moyenne 70 % moins d'eau, de détergents et d'énergie que les autres méthodes de lavage. Avec la naissance de PowerGranules BIO en grande partie d'origine végétale, notre technologie primée est encore plus respectueuse de l'environnement. A ce titre PowerGranules BIO a une empreinte carbone réduite de 25 % et son processus de fabrication utilise 87 % d'eau en moins que PowerGranules® original.

### Utilisation et durabilité

PowerGranules BIO est compatible avec toutes nos solutions\* de projections à granules, qu'elles soient anciennes ou récentes. Toutefois, du fait des différentes compositions, nous vous recommandons de ne pas les mélanger avec PowerGranules original.

PowerGranules BIO dure en moyenne 1 600 cycles, en fonction du programme de lavage le plus fréquemment utilisé, du modèle de lave-batteries, de la qualité de l'eau et de votre matériel à laver.

GD Memo™ assure le suivi du nombre de cycles effectués et rappelle à l'utilisateur quand les granules sont usés et qu'il est temps de les remplacer.

### Recyclage et gestion des déchets

PowerGranules BIO usés sont recyclés comme des déchets combustibles. L'emballage est fabriqué à 40 % à partir de matériaux recyclés (polypropylène) et peut être recyclé avec les déchets plastiques.

### D'autres questions ?

Consultez notre FAQ :



\* Ne convient pas aux opérations utilisant de l'eau dessalée.

# Fiche de données de sécurité

La fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction applicable aux substances chimiques (REACH) et modifié par le Règlement (UE) 2020/878. Également conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Date rév. : 29.11.2023 Version: 5 Page 1 (2)

<b>1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE</b>	1.1 Identifiant du produit : PowerGranules BIO® 1.2 Utilisations identifiées pertinentes : Granulé utilisé dans les Lave Batterie. 1.3 Fournisseur : Nordisk Clean Solutions AB, Jägershillgatan 13, SE-213 75 Malmö, Suède, +46 (0)40 6715060, info@nordiskclean.com 1.4 Informations en cas d'urgence : +46 (0)40 6715060 (heures de bureau) ouappelez votre numéro d'urgence local
<b>2. IDENTIFICATION DES DANGERS</b>	2.1 Ne nécessite pas de classification selon les critères du SGH. 2.2 Le produit ne nécessite pas d'étiquette d'avertissement de danger selon les critères du SGH et les Directives CE. 2.3 Le produit ne contient pas de substances dépassant les limites de concentration légales figurant sur la liste établie conformément à la liste établie en application de l'article 59, paragraphe 1, du Règlement (CE) n° 1907/2006 comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien ou identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien selon les critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.
<b>3. COMPOSITION/INGRÉDIENTS</b>	3.2 Mélanges : PBAT, numéro CAS 55231-08-8 ; Carbonate de calcium, numéro CAS 471-34-1 ; Huile de colza numéro CAS 8002-13-9. Non classifié selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
<b>4. PREMIERS SOINS</b>	4.1 Le produit n'est pas irritant à température ambiante et ne forme pas de gaz dangereux. <b>Ingestion :</b> Rincer la bouche puis boire 200 à 300 ml d'eau, ne pas provoquer de vomissements. En cas de complications, consulter un médecin. <b>Inhalation :</b> En cas d'inhalation, et si des complication surviennent après l'inhalation de poussière, déplacer la personne dans un endroit aéré et consulter un médecin. <b>Contact avec la peau :</b> Les brûlures provoquées par le matériau fondu nécessitent des soins en hôpital. <b>Contact avec les yeux :</b> En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement : Aucun autre symptôme et/ou effet connus à ce jour. Aucun danger anticipé. 4.3 Indication de traitements spéciaux et soins médicaux immédiats requis : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.
<b>5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES</b>	5.1 Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone. 5.2 Dangers spéciaux, substances comportant un risque : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, tétrahydrofurane, vapeurs/fumées, noir de carbone, vapeurs nocives. Conseil : La formation d'autres produits de décomposition et d'oxydation dépend des conditions de l'incendie. Dans des conditions d'incendie particulières, des traces d'autres substances toxiques peuvent être présentes. 5.3 Conseils aux pompiers : Équipement de protection spécial, porter un appareil respiratoire autonome.
<b>6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>	6.1 Balayer les granules renversés pour éviter le risque de glissade ou de déversement des Granules dans les égouts. Traiter en tant que déchet industriel non dangereux, voir point 13. 6.2 Précautions environnementales : Aucune précaution particulière n'est nécessaire.
<b>7. MANIPULATION ET STOCKAGE</b>	Protéger contre l'humidité. Éviter la chaleur extrême. Éviter toute source d'ignition : chaleur, étincelles, flammes vives.
<b>8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	8.1 Paramètres de contrôle : PNEC et DNEL ; l'obligation d'enregistrement selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006 ne s'applique pas aux polymères. 8.2 Porter un masque de protection, des lunettes de protection et éventuellement des vêtements de protection lors de la manipulation du matériau fondu. Du fait des résidus de détergent présents, se laver les mains après avoir manipulé des Granules qui sont passés dans le Lave Batterie. Des gaz nocifs peuvent se former en cas d'incendie ou de dégradation thermique.
<b>9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	<b>État physique :</b> Solide <b>Couleur :</b> Vert <b>Présentation :</b> Granulé <b>Domaine de fusion :</b> 120 - 230 °C <b>Inflammabilité :</b> Non inflammable <b>Température d'auto-inflammation :</b> > 400 °C (ASTM D1929) <b>Décomposition thermique :</b> > 280 °C <b>Miscibilité avec l'eau :</b> Non soluble <b>Autres informations :</b> 9.2 Classes de danger physique Propriétés comburantes : Non comburant Taux de combustion : Le matériau ne satisfait pas aux critères spécifiés au paragraphe 33.2.4.4 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU. Aptitude à l'auto-échauffement : Il ne s'agit pas d'une substance présentant un risque d'échauffement spontané au sens de la classe 4.2 de la réglementation sur les transports ONU. Radioactivité : Non radioactif pour le transport (DIN 53466). Température SAPT : Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes selon les réglementations de transport. Vitesse d'évaporation : Non applicable, le produit est un solide non volatile.
<b>10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	10.1 Aucune réaction dangereuse si stocké et manipulé comme prescrit/indiqué. Non corrosif pour le métal. 10.4 Conditions à éviter : Chaleur extrême et toute source d'inflammation : chaleur, étincelles, flamme vive 10.5 Substances à éviter : oxydants puissants 10.6 Produits de décomposition éventuels : En cas de contrainte thermique prolongée et/ou forte au-delà de la température de décomposition, des produits de décomposition dangereux peuvent se former.

<b>11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</b>	<p>II.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008.</p> <p>Toxicité aiguë (par voie orale) : Non classifié      Toxicité aiguë (par voie cutanée) : Non classifié      Toxicité aiguë (par inhalation) : Non classifié      Corrosion/irritation cutanée : Non classifié      Lésion/irritation oculaire grave : Non classifié      Réaction respiratoire ou sensibilisation cutanée : Non classifié      Mutagénicité des cellules germinales : Non classifié      Cancérogénicité : Non classifié      Toxicité pour la reproduction : Non classifié      Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT) – exposition unique : Non classifié      Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT) – expositions répétées : Non classifié      Danger par aspiration : Non classifié</p>
<b>12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES</b>	<p>II.2 Informations sur les autres dangers      Propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57(f) du Règlement REACH de l'UE.      Autres informations sur la toxicité : Sur la base de notre expérience et des informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif à la santé s'il est manipulé selon les recommandations en prenant les précautions adaptées aux usages prévus. Le produit n'a pas été testé. L'indication est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.</p>
<b>13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	<p>12.1 Toxicité : Évaluation de la toxicité aquatique. Il y a une forte probabilité que le produit ne présente pas de nocivité à effet aigu pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. Cette information a été déduite de la structure du produit.      12.2 Persistance et dégradabilité : Évaluation de la biodégradation et de l'élimination (H2O). Le produit est biodégradable. Le produit n'a pas été testé. Cette indication est déduite des propriétés des différents composants.      Données sur l'élimination : Biodégradable.      12.3 Potentiel de bioaccumulation : Évaluation du potentiel de bioaccumulation. Ne s'accumule pas à un niveau élevé dans les organismes. En raison de la consistance du produit et de sa faible solubilité dans l'eau, il n'est vraisemblablement pas biodisponible.      12.4 Mobilité dans le sol : Évaluation du transport dans les différents milieux de l'environnement: Adsorption sur les sols : Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.      12.5 Résultats des évaluation PBT et vPvB : Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) : Le produit ne contient pas de substance répondant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant/très bioaccumulable).      12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57(f) du Règlement REACH de l'UE.      12.7 Autres effets néfastes : Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone.      12.8 Informations complémentaires : Ce produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique (AOX). Dans l'état actuel des connaissances, aucun effet négatif pour l'environnement n'est attendu. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont dérivées de produits de structure et de composition analogues.</p>
<b>14. INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT</b>	Généralités : Non classé comme marchandise dangereuse aux termes de la réglementation des transports.
<b>15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	<p>15.1 Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE) : Figurant dans le règlement ci-dessus : Non      15.2 Une fiche de données de sécurité n'est pas requise légalement, mais par transparence avec nos clients nous la fournissons. Produits classé non dangereux sur le plan chimique ne nécessitant pas d'évaluations.</p>
<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>	Selon le droit européen, ce produit n'est pas classé comme dangereux. Remplace les versions précédentes. Date 10.01.2023

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans la mesure de nos connaissances et pour autant que nous puissions l'établir à la date de cette publication. Ces informations ne sont produites qu'à titre de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, la gestion des déchets et les émissions, et ne doivent pas être considérées comme constituant une garantie ni une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifié et ne s'appliquent pas à ce matériau dès lors qu'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou procédé non spécifié dans le texte.